

LE TRANSFERT DE CERTIFICATION

09/10/2023



“ECOUTE ET BIENVEILLANCE”



Marilyn CHERRIER

Présidente d'ActivCert



Nos engagements qualité



Notre périmètre d'action



ACTIVCERT est accrédité
sous le n° 4-0636
(portée disponible sur
www.cofrac.fr).

Certification ISO 9001 v2015

LES CONDITIONS d'un transfert de certification

1. Accréditation en cours de l'ancien organisme certificateur
2. Certification en cours de validité
3. Un programme de certification respecté
(Rythme des audits initiaux / renouvellement, surveillance n°1 et surveillance n°2)

LES ETAPES d'un transfert de certification

1. Faire une demande de devis à ACTIVCERT (www.activcert.fr)
2. Contractualiser avec ACTIVCERT pour lancer le transfert
3. *ACTIVCERT avertit l'ancien organisme certificateur de la demande de transfert. Les organismes certifications ont une obligation de coopération afin de transmettre les éléments nécessaires à l'étude de la demande de transfert.*
4. L'ancien organisme transmet les éléments. ACTIVCERT étudie les éléments reçus et prend la décision de transfert (ou d'audit de transfert afin de collecter les éléments manquants)
5. *Prise de décision d'ACTIVCERT sur le transfert.*
6. *Si validation du transfert > édition d'un nouveau certificat au nom d'ACTIVCERT pour reprendre le cycle en cours.*

ELEMENTS TRANSMIS à Activcert par l'ancien organisme certificateur

1. Certificat en cours de validité
2. Les rapports des audits du cycle de certification en cours
Non-conformités éventuelles, plans d'action et preuves
3. Etat des plaintes et appels éventuels
4. Tout élément complémentaire nécessaire à la compréhension du client

ELEMENTS A TRANSMETTRE à Activcert par le client

1. Devis signé
2. Certificat en cours de validité
3. Kbis
4. Attestation d'engagement d'une démarche de veille et de respect de la conformité réglementaire applicable au périmètre de la certification.
5. Tout élément complémentaire nécessaire à la compréhension des activités de la société / du périmètre de la certification

Les délais d'un transfert de certification

Une fois le devis signé :

- Sous 48h / 72h ACTIVCERT contacte l'ancien organisme certificateur
- L'ancien organisme certificateur transmet les éléments à ACTIVCERT
Attention aux conditions de transfert des CGV
Délai dépendant de l'ancien organisme certificateur
- A réception des éléments, sous 15 jours ouvrés ACTIVCERT :
 - Étudie les éléments reçus,
 - Demande les éléments complémentaires éventuels au client demandeur
 - Prend la décision de transfert
 - Édite le nouveau certificat au nom d'ACTIVCERT

MOYENNE DE 1 MOIS POUR UN TRANSFERT DE CERTIFICATION

Les + d'ACTIVCERT



L'étude du dossier de transfert n'est pas une prestation facturée quel qu'en soit les conclusions

Les + d'ACTIVCERT

- Une équipe administrative à taille humaine
- Communication claire et transparente des prix
- Engagements RSE (développement durable)
- Transparence dans le processus d'audit (méthodologie...)
- Un déploiement national des auditeurs
- Approche pragmatique des audits Qualité

« La bienveillance au cœur de la certification »

ACTIVCERT VOUS PROPOSE

hors accréditation

Certification ISO 14001



Certification ISO 45001



Autres Certifications sur demande en fonctions des plannings et compétences disponibles

LE TRANSFERT DE CERTIFICATION

ACTIVCERT VOUS PROPOSE EGALEMENT



Accréditation COFRAC

ACTIVCERT est accrédité par le COFRAC sous le n° 5-0647

(portée disponible sur www.cofrac.fr)



CERTIFICATION QUALIOPi

EVALUATION ESSMS

LE TRANSFERT DE CERTIFICATION

RÉACTIVITÉ

SITE INTERNET

📧 Inscription Newsletter

✉ Contact

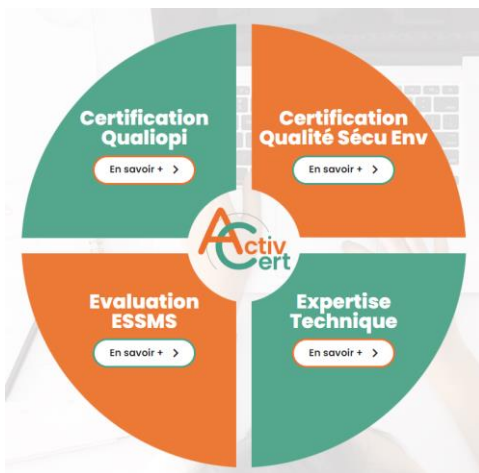
☎ 04 12 04 30 14



- 📄 Devis QUALIOPi
- 📄 Devis ISO SMQ
- 📄 Devis ESSMS
- 📄 Devis Expertise

Accès client

[Accueil](#) [Nos prestations](#) [Notre vision](#) [Les actualités](#) [Webinaires](#) [Témoignages](#) [FAQ](#) [Contact](#)



QUALIPREZ : 1/mois webinaire QUALIOPi

QUALINEWS : 1/2mois webinaire ISO QSE

QUALINEWS : 1/2mois webinaire ESSMS

Les contacts



www.activcert.fr

Tel : 04 12 04 30 14

Clients : client.iso@activcert.com